

Sentier Transcanadien

**États financiers consolidés
31 mars 2019**

Sentier Transcanadien

États financiers consolidés
31 mars 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de l'évolution des actifs nets	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Informations supplémentaires consolidées	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Sentier Transcanadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Sentier Transcanadien et de son organisme contrôlé, Fondation du Sentier Transcanadien, (l'« organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres - informations supplémentaires

Nous attirons l'attention sur le fait que le tableau des informations supplémentaires ne fait pas partie intégrante des états financiers consolidés. Nous n'avons ni audité les informations supplémentaires ni procédé à leur examen et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion ou de conclusion de mission d'examen ni aucune autre forme d'assurance sur ces informations supplémentaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

MONTRÉAL

1981 McGill College
Montréal QC H3A 0G6
514.934.3400

TORONTO

181 Bay St., #3510
Bay Wellington Tower
Toronto ON M5J 2T3
416.488.2345

CHICAGO

200 South Wacker Dr., #3100
Chicago, IL 60606
312.828.0800

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des organismes et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 4 juillet 2019

Sentier Transcanadien

État consolidé de la situation financière Au 31 mars 2019

	Fonds d'administration \$	Fonds affecté		Fonds de dotation \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
		Parcs Canada (note 10) \$	Autres \$			
Actif						
Trésorerie	1 926 807	1 769	-	-	1 928 576	7 862 900
Placements à court terme (note 3)	10 550 836	-	-	52 049	10 602 885	52 654
Débiteurs (note 4)	644 998	-	-	-	644 998	896 232
Charges payées d'avance	105 540	-	-	-	105 540	51 025
Matériel (note 5)	61 884	-	-	-	61 884	78 330
	13 290 065	1 769	-	52 049	13 343 883	8 941 141
Passif						
Créditeurs et charges à payer	483 060	-	-	-	483 060	560 434
Montant à payer (recevoir) des autres fonds	2 577 884	1 769	(2 579 048)	(605)	-	-
Apports reportés (note 7)	25 587	-	2 579 048	-	2 604 635	716 642
	3 086 531	1 769	-	(605)	3 087 695	1 277 076
Engagements et éventualité (note 8)						
Actifs nets						
Affectations d'origine interne (note 9)	5 000 000	-	-	-	5 000 000	-
Investi en matériel	36 297	-	-	-	36 297	41 777
Fonds de dotation	-	-	-	52 654	52 654	52 654
Non affecté	5 167 237	-	-	-	5 167 237	7 569 634
	10 203 534	-	-	52 654	10 256 188	7 664 065
	13 290 065	1 769	-	52 049	13 343 883	8 941 141

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Sentier Transcanadien

État consolidé de l'évolution des actifs nets Exercice clos le 31 mars 2019

	Fonds d'administration			Fonds de dotation \$	2019 Total \$	2018 Total \$
	Investi en matériel \$	Affectations d'origine interne \$	Non affecté \$			
Solde au début	41 777	-	7 569 634	52 654	7 664 065	9 780 291
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(12 929)	-	2 605 052	-	2 592 123	(2 116 226)
Transfert de non affecté à affectations d'origine interne	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-
Acquisition de matériel	7 449	-	(7 449)	-	-	-
Solde à la fin	36 297	5 000 000	5 167 237	52 654	10 256 188	7 664 065

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

État consolidé des résultats Exercice clos le 31 mars 2019

	Fonds d'administration \$	Fonds affecté		Total 2019 \$	Total 2018 \$
		Parcs Canada (note 10) \$	Autres \$		
Produits					
Subventions gouvernementales (note 10)	-	7 500 000	-	7 500 000	2 180 810
Dons	3 928 817	-	421 266	4 350 083	6 303 925
Commandite	150 000	-	-	150 000	112 146
Revenus de placement	189 390	9 784	-	199 174	93 818
Revenus divers	10 315	-	-	10 315	31 033
	4 278 522	7 509 784	421 266	12 209 572	8 721 732
Charges					
Aménagement du sentier	18 379	4 685 519	421 266	5 125 164	5 458 019
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	184 885	1 880 994	-	2 065 879	2 627 343
Campagne de financement	1 095 727	-	-	1 095 727	1 172 914
Frais généraux et administratifs	363 514	943 271	-	1 306 785	1 472 786
Commandite	-	-	-	-	78 257
Amortissement de matériel	23 894	-	-	23 894	28 639
	1 686 399	7 509 784	421 266	9 617 449	10 837 958
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 592 123	-	-	2 592 123	(2 116 226)

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

État consolidé des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 592 123	(2 116 226)
Amortissement de matériel	23 894	28 639
Apports reportés et affectés comptabilisés au cours de l'exercice	(503 471)	(2 212 674)
Produits reportés - subventions gouvernementales comptabilisées au cours de l'exercice	-	(213 898)
	2 112 546	(4 514 159)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	251 234	185 595
Charges payées d'avance	(54 515)	51 810
Créditeurs et charges à payer	(77 374)	38 082
	119 345	275 487
	2 231 891	(4 238 672)
Activités d'investissement		
Acquisitions de matériel	(7 448)	(16 992)
Acquisitions de placements à court terme	(10 550 231)	-
Cession de placements à court terme	-	3 000 000
	(10 557 679)	2 983 008
Activité de financement		
Apports reçus durant l'exercice reportés aux exercices subséquents	2 391 464	2 256 305
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(5 934 324)	1 000 641
Trésorerie au début	7 862 900	6 862 259
Trésorerie à la fin	1 928 576	7 862 900

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

1. Nature des activités

Sentier Transcanadien (« STC ») a été fondé en 1992 et est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

STC a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux, ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'est en ouest et du nord au sud.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'organisme applique également les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé dans la mesure où certains sujets sont abordés dans ces normes et non dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de STC et de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien est contrôlée par STC et se consacre à recueillir des fonds pour appuyer STC. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

STC a préparé un jeu distinct d'états financiers non consolidés audités pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours des périodes visées par le rapport de l'auditeur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges liés au financement de l'aménagement et de l'entretien du sentier, ainsi qu'aux activités de promotion et aux activités générales et administratives, sont comptabilisés dans le fonds d'administration.

Les produits et les charges liés aux activités précisées par les donateurs sont comptabilisés dans le fonds affecté approprié.

Les dotations sont présentées dans le fonds de dotation. Les revenus de placement tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration.

Constatation des produits

STC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au moment de leur encaissement ou lorsqu'ils deviennent l'objet d'une créance exigible si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes dans le solde du fonds de dotation.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Aménagement du sentier

La majorité des charges liées à l'aménagement du sentier correspondent à des subventions pour l'aménagement et à du soutien fourni par des partenaires aux groupes de développement de sentiers. Par conséquent, aucun montant lié à l'aménagement du sentier n'est porté à l'état consolidé de la situation financière dans les états financiers de STC.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Matériel

Le matériel est constitué de mobilier et d'agencements et de matériel informatique, et il est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux de 30 % par année.

STC soumet le matériel à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable. Le recouvrement est évalué en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie nets futurs non actualisés attendus devant découler de l'utilisation directe du matériel et de sa sortie éventuelle. Lorsqu'un test de dépréciation indique que la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée, dans la mesure où sa valeur comptable excède sa juste valeur.

Dons de services et d'actifs

Une importante partie du travail de STC dépend de la contribution de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont généralement pas achetés par STC et, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

STC a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires. Comme ces actifs n'auraient pas été autrement achetés par STC, le terrain donné n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Instruments financiers

STC évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. STC évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués par la suite au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute moins-value est comptabilisée dans l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure du coût amorti, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier est ajustée selon les coûts de transaction, qui sont comptabilisés dans l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges à l'aide de la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Placements à court terme

Les placements à court terme sont enregistrés au coût, viennent à échéance à diverses dates entre mai 2019 et février 2020 et comportent un taux d'intérêt moyen pondéré fixe de 2,12 % (2,65 % en 2018) par an. Au 31 mars 2019, les intérêts courus totalisent 50 836 \$ (néant \$ en 2018).

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires 31 mars 2019

4. Débiteurs

	2019 \$	2018 \$
Promesses d'apports à recevoir (note 11)	604 803	847 370
Taxes de vente à recevoir	34 831	44 421
Autres débiteurs	5 364	4 441
	644 998	896 232

Les promesses d'apports comptabilisées en dons reçus durant l'exercice ce sont élevées à 109 318 \$ (251 153 \$ en 2018).

5. Matériel

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2018 Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Mobilier et agencements	50 402	44 626	5 776	7 220
Matériel informatique	481 951	425 843	56 108	71 110
	532 353	470 469	61 884	78 330

6. Facilité de crédit

La facilité de crédit de STC comprend une facilité à vue renouvelable de 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,00 %. À titre de sûreté pour la facilité, STC a contracté une hypothèque mobilière de 500 000 \$ qui constitue une sûreté de premier rang sur la totalité des dettes et des réclamations actuelles et futures de STC, et une hypothèque mobilière de 500 000 \$ qui constitue une sûreté de premier rang sur la totalité des actifs actuels et futurs de la Fondation du Sentier Transcanadien. Au 31 mars 2019, STC n'a prélevé aucune somme sur la facilité de crédit.

STC a contracté la facilité de crédit afin de procurer du financement, au besoin, pour l'aménagement des sentiers avant la réception des dons promis.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

7. Apports reportés

Conformément à la politique de comptabilisation des produits de STC, les dons reçus pour des projets précis sont comptabilisés comme produits au moment où les charges connexes sont engagées.

Au 31 mars 2019, un montant de 25 587 \$ (36 552 \$ en 2018) représente la portion reportée des dons en nature de matériel.

	Fonds d'administration \$	Fonds affecté - Autres \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
Apports reportés – au début	36 552	680 090	716 642	773 231
Dons désignés reçus	-	2 391 464	2 391 464	2 156 085
Dons en nature comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(10 965)	-	(10 965)	(15 666)
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	-	(492 506)	(492 506)	(2 197 008)
Apports reportés – à la fin	25 587	2 579 048	2 604 635	716 642

8. Engagements et éventualité

Engagements

Aménagement du sentier

Au 31 mars 2019, STC a des engagements totalisant 6 730 268 \$ envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

Contrats de location

Les engagements pris par STC en vertu d'un bail venant à échéance en 2024 totalisent 285 000 \$. Les versements estimatifs minimaux à effectuer par exercice sont les suivants :

	\$
2020	49 000
2021	51 000
2022	51 000
2023	51 000
2024	50 000
Et par la suite	33 000

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

8. Engagements et éventualité (suite)

Éventualité

Des avis de cotisation relatifs à la taxe foncière pour STC relativement à ses emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers s'élèvent à environ 159 000 \$. Tel qu'il est décrit dans les informations supplémentaires, STC a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires aux municipalités et à d'autres organisations.

Selon l'avis de la direction, tous les droits sur des emprises ferroviaires seront transférés, et STC n'aura pas à acquitter les taxes foncières afférentes à ces droits. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés et ne sont pas reflétés dans les comptes.

9. Affectations d'origine interne

En 2019, le conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien a convenu d'affecter 5 000 000 \$ aux activités quotidiennes de l'organisation dans l'éventualité d'un déficit au niveau des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve d'exploitation n'est pas accessible sans l'approbation du conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien.

10. Entente avec Parcs Canada

Le 2 août 2018, STC a conclu une entente avec Parcs Canada pour l'octroi de 30 000 000 \$, payable en versements annuels de 7 500 000 \$, pour des charges admissibles au cours de la période allant du 1 avril 2018 au 31 mars 2022. Cet octroi vise à améliorer et à maintenir le Grand Sentier en vue de promouvoir un mode de vie sain par le transport actif et la gestion environnementale à l'échelle du Canada, d'améliorer l'accessibilité et la sécurité; de promouvoir le tourisme et les rapprochements; et d'inspirer les Canadiennes et les Canadiens à découvrir et à préserver leur patrimoine national.

11. Promesses d'apports

Les promesses d'apports non comptabilisées et comptabilisées à recevoir au cours des exercices ultérieurs sont approximativement les suivantes :

	Affectés \$	Non affectés \$	Total \$
2020	817 000	679 000	1 496 000
2021	372 000	502 000	874 000
2022	127 000	500 000	627 000
2023	77 000	500 000	577 000
Et par la suite	225 000	500 000	725 000
	1 618 000	2 681 000	4 299 000

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2019

12. Opérations entre apparentés

Les frais généraux et administratifs inclus environ 6 000 \$ (24 000 \$ en 2018) en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

13. Instruments financiers

STC, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

STC est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses promesses de dons à recevoir et intérêts à recevoir. STC évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

STC est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe exposent STC à un risque de juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. STC est exposée à un risque de prix autre par l'intermédiaire de ses placements dans des actions cotées dont la valeur fluctue en fonction du prix coté sur le marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que STC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant et l'accès à des facilités de crédit appropriées. STC est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Sentier Transcanadien

Informations supplémentaires consolidées

Exercice clos le 31 mars 2019

(non audité)

Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers

Selon une entente conclue en décembre 1998, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de Chemin de fer Canadien Pacifique sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 37 200 000 \$.

Selon une entente, initialement en vigueur le 23 octobre 2000, modifiée pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2001, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 10 000 000 \$.

STC a essentiellement obtenu les emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers, et STC a l'intention de transférer le titre des droits sur les emprises ferroviaires en collaboration avec des organismes provinciaux et territoriaux et autres. Les emprises ferroviaires n'ont pas été comptabilisées dans l'état de la situation financière de STC. Au cours de l'exercice, STC a donné ou vendu une tranche de 32 179 \$ (néant \$ en 2018) des droits sur les emprises ferroviaires donnés par Chemin de fer Canadien Pacifique et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à certaines municipalités et à des particuliers de la province de la Saskatchewan, ce qui a généré des produits de 4 500 \$ (néant \$ en 2018).